



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

GFA DU ROUVRE – Constitution de société

Référence : L032615

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 8 août 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



GFA DU ROUVRE Société civile au capital de 1.000 euros 9, rue du Rouvre 35400 SAINT MALO AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2025 à SAINT MALO, il a été constitué un groupement foncier agricole présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile particulière régie par les dispositions de la loi numéro 70-1299 du 31 décembre 1970 et par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. DENOMINATION: « GFA DU ROUVRE ». SIEGE SOCIAL : 9, rue du Rouvre – 35400 SAINT MALO. OBJET : La société a pour objet la propriété et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. DUREE : 99 ans RCS SAINT MALO. APPORTS : 1.000 euros de numéraire. CAPITAL : 1.000 euros. GERANCE : Monsieur Kilian LEPORT demeurant 9, rue du Rouvre – 35400 SAINT MALO. CESSIION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire. Pour avis et mention La Gérance

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)